Nations Unies

S/PV.6477



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6477e séance

Mardi 8 février 2011, à 10 heures
New York

Présidente :	Mme Viotti	(Brésil)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Wittig
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Chine	M. Yang Tao
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Gabon	M. Moungara Moussotsi
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Liban	M. Salam
	Nigéria	M. Onemola
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant

Ordre du jour

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Union européenne

11-22785 (F)





La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Union européenne

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément aux dispositions de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite la baronne Catherine Ashton, Haut-Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Je donne maintenant la parole à la baronne Ashton.

La baronne Ashton (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de me donner la possibilité de prendre de nouveau la parole devant le Conseil pour évoquer la contribution que l'Union européenne (UE) apporte à la paix et à la sécurité internationales. Les membres le savent, nous sommes depuis longtemps attachés à un multilatéralisme efficace, avec en son centre une ONU forte. Les organisations régionales forment l'ossature de la gouvernance mondiale et elles portent une responsabilité double, à savoir premièrement, renforcer la sécurité, le développement et les droits de l'homme dans leur propre région et deuxièmement, appuyer les efforts de l'ONU pour promouvoir ces objectifs dans le monde entier.

Lorsque je suis intervenue devant le Conseil l'année dernière (voir S/PV.6306), j'ai informé les membres des progrès dans la mise en œuvre du Traité de Lisbonne et des possibilités qu'il offre d'accroître notre contribution au règlement des problèmes internationaux. J'ai le plaisir d'annoncer au Conseil que, depuis le 1er janvier, le Service européen pour l'action extérieure, l'une des principales nouveautés du Traité de Lisbonne, est en place et fonctionne. Il est placé sous mon autorité et rassemble tous les instruments de portée internationale dont nous disposons. Selon nous, le Traité de Lisbonne et le Service européen pour l'action extérieure ne sont pas seulement une bonne chose pour l'Europe; ils font également de nous un meilleur partenaire pour l'ONU, et nous remercions vivement le Conseil de nous aider à faire prendre conscience de ce fait.

Dans de nombreux pays aujourd'hui, la population réclame davantage de liberté, de démocratie et de transparence. En Afrique du Nord et au Moyen-Orient, les manifestations qui ont lieu expriment la volonté profonde du peuple de voir la participation politique, les libertés fondamentales, la justice sociale et le développement économique garantis. Vendredi dernier, les 27 chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne ont salué le fait que le peuple tunisien et le peuple égyptien ont exprimé pacifiquement et dans la dignité leurs aspirations légitimes, démocratiques, économiques et sociales, qui sont conformes aux valeurs que l'Union européenne prône pour elle-même et partout dans le monde.

Notre position est claire : il convient de répondre aux aspirations démocratiques des citoyens par le dialogue, par une réforme politique sincère et par l'organisation d'élections libres, régulières et bien préparées. Ce ne sont pas là que des mots. L'Union européenne va proposer d'appuyer concrètement les processus de transition. J'en ai déjà discuté avec le nouveau Ministre tunisien des affaires étrangères, et je vais me rendre dans la région la semaine prochaine pour définir plus précisément notre aide. Nous savons par expérience combien il est difficile d'instaurer une véritable démocratie. Il ne s'agit pas de processus linéaires. Nous allons donc aider les pays non seulement à organiser des élections libres et régulières, mais aussi à lutter contre la corruption, à rendre l'administration locale plus transparente, à garantir l'indépendance des médias et à faire en sorte que le système judiciaire soit pleinement indépendant.

Nous assistons en ce moment à un changement radical au Moyen-Orient. Les contours de ce qui émergera en fin de compte ne sont pas encore clairs – et il ne saurait en être autrement –, mais ce qui est sûr, c'est que des progrès urgents dans le processus de paix au Moyen-Orient sont plus que jamais cruciaux. Le week-end dernier, j'ai présidé à Munich une réunion importante du Quatuor, pour examiner la situation actuelle et mettre au point un plan d'action commun. La recherche d'un accord de paix négocié entre Israël et les Palestiniens hante la région depuis des décennies. Les événements actuels doivent nous rapprocher de cet objectif, et non pas nous en éloigner, et je me félicite que le Quatuor soit convenu d'une marche à suivre concrète pour ce faire en décidant d'organiser à

Bruxelles une réunion de suivi de nos envoyés. Pour la première fois, le Quatuor va se réunir séparément avec les négociateurs palestiniens et israéliens pour entendre leurs points de vue. Nous sommes également convenus de nous rencontrer de nouveau au niveau ministériel, au mois de mars, pour veiller à maintenir la dynamique enclenchée, et nous confirmons notre appui à l'objectif d'un accord-cadre d'ici à septembre 2011.

Les paramètres de la paix envisagée par l'Union européenne sont bien connus : deux États, cohabitant dans la paix et la sécurité, avec, d'une part, un État palestinien souverain, indépendant, démocratique, d'un seul tenant et viable, fondé sur les frontières de 1967, et de l'autre, Jérusalem comme future capitale des deux États. Notre position sur cette question et celles qui y sont associées, notamment les colonies de peuplement, demeure inchangée.

Nous participons par ailleurs activement à la mise en place des fondations du futur État palestinien grâce à des mesures concrètes. Nous sommes en première ligne pour fournir un appui financier et une assistance en matière de sécurité à l'Autorité palestinienne. Au cours de ma dernière visite dans la région, j'ai confirmé que nous allions verser une première aide financière d'un montant de 100 millions d'euros aux territoires palestiniens occupés, au titre du budget 2011. J'ai également évoqué le nouveau Plan national palestinien avec le Premier Ministre Fayyad à Paris la semaine dernière, et lui ai reconfirmé notre appui à ce plan. Nous allons en outre accueillir à Bruxelles, le 13 avril, la réunion du Comité spécial de liaison pour promouvoir les efforts d'édification de l'État palestinien.

Le Conseil de sécurité sait lui aussi parfaitement quels sont les besoins de la population de Gaza, que nous sommes déterminés à aider. J'ai proposé, au nom de l'Union européenne, un ensemble complet de mesures d'aide concernant les points de passage de Gaza, axées sur l'infrastructure, l'équipement et la formation. Notre objectif reste que ces points de passage soient rouverts sans condition, tout en répondant aux préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité.

Une troisième question influe sur le paysage de tout le Moyen-Orient, voire sur la sécurité mondiale. Il s'agit du dossier nucléaire iranien. Les 20 et 21 janvier, j'ai présidé une série de réunions entre les E3+3/P5+1 et l'Iran. Compte tenu des difficultés bien connues, notre objectif n'était pas de rechercher un accord immédiat mais de nous employer à instaurer la confiance. Le problème fondamental réside dans le fait que nous ne sommes pas persuadés du caractère purement civil du programme nucléaire iranien. Malheureusement, l'Iran a répondu à nos propositions concrètes pour instaurer la confiance et la transparence en exigeant la reconnaissance préalable de son droit d'accéder à l'ensemble du cycle du combustible nucléaire, y compris l'enrichissement, ainsi que la levée des sanctions.

Tout cela est regrettable. Le Conseil l'a souligné à plusieurs reprises, en l'état actuel, l'Iran ne respecte pas plusieurs de ses obligations au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Pour notre part, nous réaffirmons que nous sommes attachés au dialogue. Les propositions concrètes que nous avons faites sont toujours valables. Il suffirait à l'Iran d'adopter certaines des mesures de transparence déjà appliquées par la plupart des pays, pour que débute un processus qui pourrait aller loin.

Comme je l'ai déjà indiqué, les processus électoraux sont des mécanismes essentiels par lesquels la population peut accéder à la jouissance de ses droits politiques, mais ils sont également d'un fonctionnement très délicat. La situation à laquelle nous avons assisté dans trois pays a montré combien il importait que le processus électoral soit assorti de stratégies politiques globales.

Je voudrais tout d'abord évoquer les derniers événements positifs au Sud-Soudan. Les préparatifs et le déroulement du référendum se sont bien passés. Je tiens à faire l'éloge des autorités soudanaises qui se sont montrées disposées à parvenir à un règlement pacifique permettant la mise en œuvre de l'Accord de paix global. Elles doivent continuer dans cette voie et régler toutes les questions en suspens. Je tiens également à féliciter l'ONU de l'impulsion politique qu'elle a donnée à ce processus. Cela confirme que de réels progrès peuvent être accomplis lorsque la communauté internationale déploie des efforts concertés et soutenus.

Nous devons à présent rester vigilants afin que la région ne retombe pas dans la violence qui la mine depuis des décennies. L'Union européenne a contribué au référendum en déployant une importante mission d'observation. Nous continuerons de collaborer avec le Nord comme avec le Sud, notamment pour mener à bien la tâche cruciale d'édification des institutions démocratiques indispensables, et ce, dans le cadre

d'une coopération étroite avec l'ONU et nos autres partenaires.

Malheureusement, dans certains cas, les processus électoraux censés aider les États à tirer un trait sur la période de conflit et les troubles internes se heurtent à des difficultés. Il nous faut dans ces cas rester fermes et engagés. En Côte d'Ivoire, l'Union européenne appuie pleinement la position de premier plan assumée par l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et le rôle essentiel que joue l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire. L'Union, qui salue dans le Président Ouattara le vainqueur des élections, a également adopté des sanctions ciblées visant les personnes et les entités constituant de proches alliés de l'ancien Président, M. Gbagbo, afin de le persuader par une pression accrue d'accepter le résultat des élections. À l'avenir, nous voulons tous voir des résultats concrets émaner de ce processus lancé lors du récent Sommet de l'Union africaine et appuyé par l'Union européenne.

En Haïti, la récente crise électorale prouve qu'un renforcement des institutions démocratiques est indispensable. Le Conseil électoral provisoire a pris une mesure positive en annonçant les résultats finaux du premier tour des élections présidentielles et législatives. À présent, toutes les forces politiques d'Haïti doivent contribuer de manière responsable au processus électoral afin que le second tour puisse se dérouler conformément à la Constitution et à la volonté du peuple haïtien. La transparence de la transition démocratique et la stabilité politique sont des conditions *sine qua non* du relèvement et de la reconstruction d'Haïti. L'Union européenne, pour sa part, contribue à la fois à l'administration civile et à la reconstruction générale du pays par le biais de ressources substantielles.

Les idéaux de liberté, de démocratie et de responsabilité sont universels, mais ils exigent la présence d'une certaine forme d'ordre public. Comme le savent les membres du Conseil, la communauté internationale doit également faire face à l'effondrement de certains États où les seigneurs de guerre et les bandes criminelles empêchent l'instauration de l'état de droit. Dans ces situations, nous devons en premier lieu nous atteler à la stabilisation et à la sécurisation de la situation, avant de pouvoir songer au développement économique et social. Il existe plusieurs cas de par le monde où la communauté internationale s'efforce de mettre sur pied des États opérationnels alors que les structures en place sont insuffisantes. La Somalie en est un bon exemple. L'Union a engagé une opération navale importante et fructueuse en mer, l'opération Atalante, mais il restera impossible de régler le problème à long terme tant que la stabilité ne sera pas plus grande sur terre et les capacités régionales renforcées. Par conséquent, c'est sur ces trois volets que nous nous employons à obtenir des résultats dans le cadre d'une stratégie régionale globale.

La sécurité, le développement, la démocratie, la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme sont étroitement imbriqués. Nous devons poursuivre ces objectifs de concert ou nous n'en atteindrons aucun. Cela signifie que nous devons à la fois lutter contre les causes profondes des conflits et mettre au point les outils adaptés permettant de les régler. Par exemple, nous savons que dans certains cas, la question de la politisation de l'accès aux ressources naturelles peut provoquer ou prolonger un conflit. De même, le changement climatique a un impact réel sur les personnes et les lieux vulnérables et par conséquent sur la paix et la sécurité mondiales. Ces problèmes ne souffrent pas des méthodes fragmentaires.

Nous devons tous déployer davantage d'efforts en matière de prévention des conflits, veiller à ce que les griefs des uns et des autres trouvent des voies pacifiques d'expression tout en traitant les causes profondes des conflits : le sous-développement, la faiblesse des institutions, l'absence de démocratie et le non-respect des droits de l'homme. Dans ce contexte, je tiens à féliciter la présidence brésilienne du Conseil de nous avoir conviés vendredi prochain à une séance consacrée aux liens entre le développement et la sécurité. L'Union s'emploie très activement, tant au siège que sur le terrain, à jeter les passerelles nécessaires entre ces domaines et à les entretenir, en étroite coordination avec l'ONU et ses autres partenaires internationaux.

J'ai limité mon intervention à certains des problèmes qui sont peut-être les plus pressants, mais l'Union européenne participe à de nombreuses autres initiatives, de concert avec l'ONU et à l'appui de son action, en vue de protéger les plus vulnérables et de permettre l'enracinement d'une véritable démocratie. Je terminerai en reconnaissant la responsabilité considérable qui est celle du Conseil s'agissant d'écarter conflits et affrontements du chemin de la communauté internationale. Il peut compter, dans l'accomplissement de ses tâches, sur l'engagement total et l'appui de l'Union européenne.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M[me] Ashton de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

M. Araud (France) : Je remercie M[me] Ashton de son intervention. Je me félicite de cette deuxième visite de la Haut-Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité au Conseil de sécurité. Elle témoigne de l'importance de l'engagement de l'Union européenne au sein du système des Nations Unies.

Est-il besoin de rappeler que l'Union européenne est, depuis de longues années déjà, un acteur politique de premier plan, réalité que la mise en œuvre du Traité de Lisbonne n'a fait que renforcer? L'Union européenne, principal contributeur du budget des Nations Unies à hauteur de près de 40 %, concourt de manière décisive à la poursuite des objectifs qui président à la Charte des Nations Unies, à savoir la paix et la sécurité internationales.

Après avoir permis la pacification du Vieux Continent, source de tant de conflits, l'Union européenne joue tout son rôle dans la gestion des crises de par le monde, d'une part, avec le lancement de plusieurs opérations civiles et militaires sous mandat du Conseil de sécurité, et je citerai, sans être exhaustif, le soutien de l'Union européenne et de ses États membres à des opérations aussi différentes que celles menées en Afghanistan, en République démocratique du Congo, en Somalie, sur terre comme sur mer, ou encore au Kosovo; d'autre part, en cas de crise humanitaire grave ou de catastrophe naturelle, l'Union européenne assure un rôle déterminant, à la fois pour les secours d'urgence et pour la reconstruction. En Haïti par exemple, nous avons mis à disposition notre expertise et engagé plus de 1,5 milliard d'euros, faisant de l'Union européenne, là encore, le premier donateur.

Mais l'Union européenne participe également à la résolution des grandes crises internationales. De ce point de vue, je remercie Madame la Haut-Représentante des éclairages utiles qu'elle nous a fournis aujourd'hui sur la réunion du Quatuor sur le Proche-Orient, qu'elle a présidée. Cette réunion, elle l'a dit, n'est qu'une première étape. Elle doit annoncer un changement de logiciel de la politique de la communauté internationale pour passer à la négociation de ce règlement final dont nous connaissons tous les paramètres et que nous savons que les deux parties sont incapables d'atteindre par elles-mêmes. Les approches phasées ont prouvé qu'elles ne menaient nulle part. Il faut donc passer au règlement final, et nous espérons que le Quatuor jouera un rôle central en ce sens.

J'aimerais par ailleurs revenir sur le dossier du nucléaire iranien, où la Haut-Représentante s'exprime au nom du Groupe E3+3 dans les négociations visant à obtenir de l'Iran le respect de ses obligations internationales, notamment au regard du Conseil de sécurité. Comme elle l'a rappelé, à l'occasion du sommet d'Istanbul, les six ont réaffirmé leur unité et leur fermeté alors que les Iraniens posaient de nouvelles conditions pour poursuivre la tactique dilatoire qui est la leur depuis au moins six ans.

Concernant un autre dossier prioritaire de la communauté internationale, à savoir la lutte contre le terrorisme, la Haut-Représentante a été chargée par le Conseil des affaires étrangères du 31 janvier dernier de présenter une stratégie Union européenne-Sahel dont nous souhaitons l'adoption dans les meilleurs délais. Son objectif est de lutter contre les liens entre Al-Qaida au Maghreb islamique et les routes de la drogue dans l'ouest de l'Afrique. C'est évidemment un sujet d'intérêt majeur pour cette organisation et pour le Conseil de sécurité.

Enfin, dernier point, l'Union européenne est un partenaire essentiel de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix. Dans quelques jours, comme la baronne Ashton l'a dit, la présidence brésilienne organisera un débat au sein du Conseil sur l'interdépendance entre la sécurité internationale et le développement. Il convient de rappeler à ce propos que l'Union européenne est le premier donateur de l'aide publique au développement, avec près de 60 % de l'aide versée par les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques – soit environ 50 milliards d'euros par an. L'intervention de l'Union européenne dans ce débat aura donc une pertinence particulière.

Mais je tiens à signaler, au-delà de l'aide financière, les efforts de l'Union européenne en matière de bonne gouvernance, de respect des droits de l'homme et d'égalité entre hommes et femmes. Ainsi, comme l'a affirmé le Conseil européen du 4 février, l'Union européenne est déterminée à apporter un appui sans réserve en matière de transition politique et d'accompagnement des réformes au sud de la Méditerranée. Dans cette perspective, les chefs d'État

européens ont confié une mission à la Haut-Représentante.

Bien entendu, beaucoup reste à faire. Mais, comme l'avait déclaré Robert Schuman dans son discours du 9 mai 1950 : « l'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait ». Ceci est également vrai en matière de politique étrangère. Le moment est venu de dire et de prouver que l'Union européenne n'est pas une superorganisation non gouvernementale; elle n'est pas un pourvoyeur d'aide. Elle porte des valeurs; elle exprime une puissance.

Vous pouvez ainsi compter, Madame la Présidente, sur la détermination de la France, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité et en tant que membre fondateur de l'Union européenne, pour que cette dernière assume sa part de responsabilité dans l'édification d'un monde de paix, de stabilité et de prospérité, conformément aux objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies.

M. Barbalić (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Je tiens, tout d'abord, à remercier la baronne Catherine Ashton, Haut-Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, de son exposé de portée générale sur les actions de l'Union européenne (UE) et sur ses relations avec l'ONU.

Un nouveau chapitre de l'histoire de l'Union européenne a été ouvert il y a plus d'un an avec l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne. Le Traité permet à l'Union européenne de renforcer et de simplifier sa représentation au niveau international. L'année dernière, le Service européen pour l'action extérieure a été créé sous la direction compétente de Lady Ashton. Le Service devrait être pleinement opérationnel en 2011, ce qui permettra à l'Union européenne de mieux contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales, à la lutte contre la pauvreté et à la fourniture de l'assistance humanitaire, pour ne mentionner que quelques domaines d'activités de l'UE.

Une action multidimensionnelle et multilatérale est nécessaire pour répondre aux défis et aux menaces à la paix et à la sécurité internationales. Il faut donc se féliciter que l'Union européenne et l'ONU s'emploient ensemble à régler les principales crises mondiales au Moyen-Orient, au Soudan, en Somalie, en République démocratique du Congo, au Tchad et en Haïti. L'Union européenne et l'ONU sont toutes deux fermement attachées à la consolidation de la paix, à l'état de droit et au développement socioéconomique des sociétés sortant d'un conflit. Des résultats tangibles ont ainsi été obtenus dans ces domaines. Nous pensons néanmoins qu'il est toujours possible d'améliorer l'approche multidimensionnelle que j'ai mentionnée.

La Bosnie-Herzégovine a coopéré étroitement et a eu des échanges intenses avec tout un ensemble d'acteurs de la communauté internationale au cours de son histoire récente. L'un des enseignements que mon pays a tirés de ces échanges internationaux est que tous les acteurs de la communauté internationale – les acteurs civils, militaires, économiques et politiques – doivent parler d'une seule voix. La déclaration présidentielle du Conseil de sécurité publiée sous la cote S/PRST/2011/2 souligne qu'une réponse plus cohérente et coordonnée est une condition essentielle au succès de chaque mission menée par les acteurs de la communauté internationale – que ce soit l'ONU, l'UE, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement ou l'Organisation internationale de la Francophonie.

La Bosnie-Herzégovine encourage donc vivement l'Union européenne à s'exprimer plus énergiquement à l'ONU en vue de mettre en place des mécanismes de coordination adéquats pour renforcer la cohérence et l'efficacité des opérations militaires et civiles de l'UE et de l'ONU. Le rôle de l'UE est particulièrement important s'agissant du partage des expériences et du renforcement de la coordination avec d'autres organisations régionales et sous-régionales, en particulier avec l'Union africaine.

Enfin, en tant que membre du Conseil de sécurité et en tant que candidat potentiel à l'Union européenne, la Bosnie-Herzégovine continue à souscrire sans réserve au renforcement et au développement de la coopération et des partenariats efficaces entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, y compris l'Union européenne.

M. Moraes Cabral (Portugal) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé la présente séance. Je me félicite également de l'intervention de la Haut-Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

L'un des principaux objectifs du Traité de Lisbonne est de renforcer le rôle international de

l'Union européenne. Un an après son entrée en vigueur, des mesures importantes ont déjà été prises pour que l'Union puisse s'exprimer davantage d'une seule voix et se faire mieux entendre et pour lui donner les moyens d'agir, comme la Haut-Représentante Ashton vient de le souligner.

Étant donné l'importance de la coopération entre l'Union européenne (UE) et l'ONU, en tant que partenaires qui partagent les mêmes valeurs et objectifs, nous pensons que le renforcement de la politique étrangère de l'UE contribuera également à renforcer un système multilatéral efficace ayant l'ONU à son centre.

Les défis du XXI[e] siècle exigent une réponse concertée des acteurs mondiaux, régionaux et sous-régionaux. Grâce aux instruments spécifiques dont elle dispose dans les domaines de la sécurité, de la gestion des crises, du développement et de l'environnement, entre autres, l'Union européenne est la mieux placée pour appuyer l'action de l'ONU face aux problèmes multidimensionnels qui se posent à la paix et la sécurité.

Comme cela a déjà été indiqué, l'Union européenne et ses États membres apportent, ensemble, la contribution financière la plus importante au système des Nations Unies. L'UE joue un rôle central en matière de rétablissement, de maintien et de consolidation de la paix et travaille de concert avec l'ONU pour prévenir les conflits, gérer les crises et instaurer une paix durable. Ils sont légion les exemples positifs où la coopération existe ou peut être renforcée entre les deux organisations, que ce soit dans les Balkans, en Afghanistan, en République démocratique du Congo, en Guinée-Bissau, en Somalie ou au Soudan.

Je vais à présent aborder certaines questions, mentionnées par la Haut-Représentante, relatives à l'Afrique et au Moyen-Orient.

Au Soudan, le déroulement d'un référendum opportun et pacifique est une étape historique et un succès non seulement parce qu'il met en relief l'attachement du peuple soudanais aux processus démocratiques, mais aussi parce qu'il montre ce qui peut être accompli grâce à la coopération et à l'engagement de toutes les parties prenantes. Son résultat permettra d'instaurer la stabilité et de réaliser le développement durable aussi bien pour le Nord-Soudan que pour le Sud-Soudan et ouvrira la voie à la normalisation des relations entre Khartoum et la communauté internationale.

La Haut-Représentante a souligné que l'UE poursuivait son engagement dans ce processus. À court terme, cet engagement se traduira par un appui aux efforts internationaux visant à parvenir à un accord sur toutes les questions postréférendaires et les questions relatives à l'Accord de paix global encore en suspens, notamment celles relatives à l'Abyei et à la situation difficile qui règne sur le plan humanitaire et de la sécurité au Darfour. Dans la période à venir, cet engagement se traduira également par une collaboration étroite avec l'ONU dans l'intérêt de la paix, de la stabilité et du développement intégré de la sous-région.

L'UE et l'ONU œuvrent également ensemble pour contribuer à la stabilisation de la situation en Somalie, comme l'a mentionné la Haut-Représentante. L'appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie, la coopération entre l'Union européenne, l'ONU et l'Union africaine (UA) pour former des militaires somaliens et pour coordonner leurs efforts de lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes, illustrent bien cette collaboration. Il est toutefois essentiel que ces trois organisations, avec d'autres parties prenantes internationales, continuent de bien coordonner leurs activités, car ces efforts doivent être accompagnés par une stratégie politique globale renforcée pour le pays, afin de parvenir à une solution durable à long terme.

S'agissant de la Côte d'Ivoire, nous partageons l'analyse de la Haut-Représentante. À la suite du sommet de l'Union africaine de la semaine dernière, le Portugal se félicite de la récente création du groupe de haut niveau de l'Union africaine sur la Côte d'Ivoire. Conformément aux objectifs du Partenariat stratégique Afrique-Union européenne, il est très important d'appuyer cet effort authentiquement africain pour trouver une solution politique à l'impasse actuelle. Un tel appui est un signal fort de notre volonté de coopérer étroitement avec les organisations régionales et sous-régionales africaines en matière de paix et de sécurité.

D'une manière générale, nous constatons que certains défis auxquels la Côte d'Ivoire est confrontée sont les mêmes pour d'autres pays de la région. C'est pourquoi nous pensons qu'il est important que l'Union européenne et l'ONU réfléchissent sérieusement à leur approche vis-à-vis de l'ensemble de l'Afrique de

l'Ouest, comme je l'ai souligné à différentes reprises ici au Conseil.

L'Union européenne et ses États membres suivent de très près l'évolution de la situation dans le Maghreb et au Moyen-Orient. L'Union européenne entretient depuis longtemps des relations avec cette région où, par le biais d'un certain nombre d'instruments et de mécanismes, elle a mis en place des partenariats régionaux bilatéraux authentiques et efficaces, comme Lady Ashton vient de le signaler, évoquant également plusieurs mesures prises par l'Union européenne à la suite des récents événements dans l'optique de réaliser, de concert avec ses voisins, l'objectif commun d'instaurer la stabilité, la paix et la prospérité dans la région de la Méditerranée et du Moyen-Orient.

Les événements auxquels nous assistons auront indéniablement des répercussions déterminantes sur l'avenir de la région et au-delà. Comme mon ministre l'a déclaré récemment, on ne saurait régler les nombreux problèmes qui affligent cette région « d'une manière fragmentaire, non corrélée, inconsistante et incohérente ». Ensemble, tous les acteurs doivent établir un partenariat efficace. Au fil des décennies, l'Union européenne a élaboré un grand nombre d'instruments qui peuvent et doivent compléter les efforts déployés par l'ONU pour promouvoir la paix et la sécurité en Méditerranée et au Moyen-Orient. Ensemble, l'Union européenne et l'ONU doivent chercher à établir un partenariat complémentaire capable de relever comme il se doit les nombreux défis que connaît la région.

Le Portugal partage sans réserve les observations de Lady Ashton à propos du Moyen-Orient et du processus de paix. En effet, la situation actuelle dans la région indique clairement qu'il est urgent de réaliser une paix durable et globale au Moyen-Orient. C'est pourquoi le Portugal réitère l'appel que le Quatuor a lancé tout récemment aux parties, leur demandant de surmonter les obstacles au processus de paix et d'engager de sérieuses négociations sur la base des paramètres de paix bien connus. Je remercie Lady Ashton d'avoir clairement réaffirmé ces paramètres. Nous savons quels sont les problèmes. Ce qui manque, c'est la volonté politique de s'y attaquer en ayant véritablement pour ambition de parvenir à la paix par le biais d'un accord global sur les questions relatives au statut final, comme l'a souligné notre collègue français.

Les personnes présentes dans cette salle aspirent toutes à mettre fin aux 63 années de conflit qui opposent Israéliens et Palestiniens. C'est certainement un autre domaine où l'Union européenne et l'ONU peuvent coopérer activement à la réalisation d'un résultat positif, tant par le biais du Quatuor que des organes compétents de l'ONU.

Je dirai pour conclure que le fait même que nous tenions cette séance reflète le rôle et la contribution importants des organisations régionales et sous-régionales en faveur de la paix et de la sécurité. C'est évidemment là le résultat de la Charte des Nations Unies, et l'Union européenne a fait partie de cet effort.

Le Traité de Lisbonne constitue une autre mesure positive dans la vision et la capacité de l'Union européenne dans ce domaine. Et nous sommes convaincus qu'il peut, d'une manière déterminante, aider l'ONU à atteindre ses objectifs universels.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous souhaitons la bienvenue à la Haut-Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et Vice-Présidente de la Commission européenne, la baronne Catherine Ashton.

La présente séance du Conseil de sécurité se déroule quelques jours à peine après la fin de la Conférence de Munich, qui a permis de discuter de manière informelle des questions actuelles relatives à la sécurité internationale. En marge de la Conférence, il y a eu toute une série de manifestations importantes qui ont également un lien direct avec le maintien de la stabilité internationale.

J'espère que mes collègues ne prendront pas ombrage du fait que nous estimons que la plus importante de ces manifestations a été l'échange d'instruments de ratification du Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs, signé le 8 avril 2010 à Prague par les Présidents de la Russie et des États-Unis d'Amérique. Ce document est devenu réalité grâce, dans une grande mesure, à la prise de conscience du caractère contre-productif d'une approche unilatérale de la sécurité.

Nous constatons avec satisfaction que la volonté d'améliorer les relations internationales, notamment dans la région euro-atlantique, bénéficie de l'appui de nos partenaires européens qui ont formulé récemment

un certain nombre d'idées qui, dans l'ensemble, font écho à l'initiative prise par le Président Medvedev de conclure un traité sur la sécurité euro-atlantique. La Chancelière allemande, M[me] Angela Merkel, a proposé notamment de créer un comité Russie-Union européenne sur la politique extérieure et la sécurité qui porterait la coopération entre Moscou et Bruxelles à un tout autre niveau.

Le règlement du conflit au Moyen-Orient est l'une des priorités de notre coopération avec l'Union européenne et l'ONU, y compris en tant que l'un des principaux médiateurs internationaux du Quatuor. La dernière réunion du Quatuor au niveau ministériel s'est déroulée le 5 février à Munich, sur l'initiative de la Russie. Il y a eu au cours de cette réunion un échange de vues approfondi sur la situation au Moyen-Orient, à la lumière en particulier des événements survenus récemment en Égypte et dans d'autres pays de la région.

La Russie salue les efforts déployés par l'Union européenne pour appuyer le processus de paix au Moyen-Orient. Notre position coïncide à maints égards à celle de l'Union européenne. L'appui de l'Union européenne à l'édification de la nation palestinienne et le rétablissement de relations économiques et commerciales normales entre la bande de Gaza et le reste du monde sont importants. Nous jugeons nécessaire de renforcer ces efforts pour rétablir l'unité intrapalestinienne. Nous aussi devons chercher à régler cette question en coordination avec les partenaires régionaux et autres.

Nous comptons poursuivre une coopération fructueuse avec l'Union européenne sur tout un éventail de questions relatives au programme nucléaire iranien.

Le Soudan est un autre domaine important de notre coopération productive avec l'Union européenne et l'ONU. Nous nous réjouissons de la bonne tenue du référendum sur l'autodétermination du Sud-Soudan, preuve de la volonté des parties soudanaises de mettre pleinement en œuvre l'Accord de paix global. Il importe que les deux parties à l'Accord acceptent les résultats du référendum. La priorité est désormais d'aplanir les derniers obstacles avec l'aide constructive de la communauté internationale d'une façon qui soit acceptable par toutes les parties, dans le cadre de l'Accord de paix global.

Dans sa déclaration, la baronne Ashton a également évoqué la question de la Côte d'Ivoire. La situation dans ce pays reste tendue. Il faut éviter toute action susceptible de l'exacerber. Nous appuyons les efforts diplomatiques déployés par l'Union africaine et son groupe de médiateurs de haut niveau visant à élaborer la formule d'un règlement politique qui contribuerait à assurer la réconciliation nationale et à créer les conditions propres à surmonter sa division qui remonte en fait à de nombreuses années.

La communauté internationale doit appuyer ces efforts étant donné qu'il n'existe pas d'autres alternatives raisonnables au règlement pacifique de la crise. Toute ingérence par la force serait la voie la plus courte vers une déstabilisation à long terme de la situation en Côte d'Ivoire et dans l'ensemble de la sous-région.

Nous partageons l'évaluation faite par la baronne Ashton de la situation en Haïti. À l'heure actuelle, la priorité de premier ordre des Haïtiens est la conclusion pacifique du processus électoral et l'élection démocratique des dirigeants du pays. Étant donné l'ampleur des problèmes d'Haïti, il est indispensable que la communauté internationale continue de lui accorder une assistance globale. Néanmoins, la responsabilité première du relèvement d'Haïti incombe au peuple de ce pays.

La Fédération de Russie a toujours appuyé un développement global et l'amélioration de la coopération de l'ONU et de son Conseil de sécurité avec les organisations régionales et sous-régionales. Cette coopération doit reposer sur la Charte des Nations Unies, en particulier le Chapitre VIII. En tant que mécanisme régional, l'Union européenne a établi une coopération étroite et fructueuse avec l'ONU dans un grand nombre de domaines clefs. Nous sommes favorables au renforcement continu de cette coopération.

M. Wittig (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais me joindre à mes collègues pour souhaiter une chaleureuse bienvenue à la baronne Ashton, Haut-Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

L'exposé présenté par Madame Ashton au Conseil de sécurité arrive à un moment opportun. L'évolution récente de la situation en Tunisie et en Égypte, tous deux voisins de l'Union européenne, revêt une pertinence non seulement pour l'Union européenne et ses États membres, mais aussi, en fin de compte, pour l'ensemble de la communauté internationale. L'Afrique du Nord et le Moyen-Orient traversent une phase de

transition critique. Les sociétés civiles réclament des droits politiques et humains fondamentaux et de nouvelles perspectives d'avenir. Les réformes sont les seuls moyens d'aller de l'avant. Nous devons adapter nos politiques par rapport à l'ensemble de la région. En réponse aux demandes égyptiennes, l'Union européenne a pris la bonne décision d'accorder un appui spécial au processus de transformation.

La baronne Ashton nous a également donné des informations sur la réunion que le Quatuor a tenue à Munich il y a trois jours, sous sa présidence. Notre objectif commun est très clair : nous voulons tous voir l'État d'Israël et un État de Palestine souverain, démocratique, viable et d'un seul tenant, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

La déclaration de Munich, dans laquelle le Quatuor a souligné qu'il fallait d'urgence mener des négociations dignes de ce nom sur toutes les questions relatives au statut permanent et les conclure d'ici à septembre 2011, s'est engagé à jouer un rôle actif et a programmé la prochaine réunion des principaux responsables du Quatuor pour mars, contribue considérablement à donner l'impulsion fort nécessaire.

Les contacts étroits maintenus entre la Haut-Représentante et le Secrétaire général au cours de la semaine écoulée sont une autre indication du haut niveau de coopération qui existe entre l'Union européenne et l'ONU.

Je tiens à souligner que cette coopération se fonde sur une communauté de vues fondamentale. Elle se base sur la notion que les relations entre États doivent être conformes à l'état de droit et fondées sur des valeurs universelles et le respect mutuel. L'Union européenne croit dans une démarche multilatérale fondée sur des règles pour traiter des affaires mondiales. L'Union européenne elle-même est le fruit d'un processus de négociation et de consensus entre les 27 États qui la composent actuellement, qui a permis de mettre en commun les ressources de nombreux pays souverains. L'Allemagne a participé dès le début à ce processus sans précédent de consolidation de la paix et de mise en place d'institutions.

Avec la création d'un nouveau Service européen pour l'action extérieure en application du Traité de Lisbonne, l'Union européenne va renforcer davantage ses capacités diplomatiques communes et deviendra un partenaire international encore plus efficace de l'ONU et des autres organisations régionales. Lorsque l'Allemagne assurait la présidence de l'Union européenne en 2007, elle a promu l'adoption d'une déclaration conjointe sur la coopération entre l'ONU et l'Union européenne dans la gestion de crises. Depuis lors, les échanges entre les hauts fonctionnaires du Secrétariat de l'ONU et le Comité politique et de sécurité de l'Union européenne sont devenus une pratique établie.

Par définition, l'Union européenne est fermement convaincue de l'importance de la coopération régionale. L'Union africaine et les organisations sous-régionales africaines sont en train de renforcer l'architecture africaine de paix et de sécurité et s'emploient activement à régler les conflits en Afrique par le biais de leurs missions de maintien de la paix et en usant de leurs bons offices. L'Union européenne appuie ces efforts, et pas uniquement par des moyens financiers. La Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique a contribué à améliorer les opérations de paix de l'Union africaine et à renforcer ses institutions et capacités.

Pour ne donner qu'un exemple, en Somalie, l'ONU, l'Union africaine et l'Union européenne coopèrent étroitement et se complètent mutuellement dans leurs efforts visant à reconstruire des institutions publiques solides, créant ainsi des conditions favorables au rétablissement de la paix et de la sécurité et à la lutte contre la piraterie au large de la corne de l'Afrique et dans l'océan Indien.

Par le biais de l'opération Atalante, l'Union européenne contribue efficacement à la protection des navires affrétés par le Programme alimentaire mondial, sauvant ainsi la vie de beaucoup de citoyens somaliens ordinaires. Atalante joue également un rôle important pour ce qui est de protéger les convois de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et le transport maritime international, qui sont d'une importance vitale pour les économies de la région dans son ensemble. En réponse à une demande du Conseil de sécurité, l'Union européenne est également en train de mener en Ouganda un programme de formation des soldats du Gouvernement fédéral de transition. Cette mission de formation militaire a pour but d'améliorer les conditions de sécurité en Somalie. L'AMISOM, à qui l'Union européenne apporte un appui considérable, poursuit le même objectif.

Pour terminer, je voudrais redire que mon pays demeure attaché à un partenariat fort entre l'ONU et l'Union européenne, fondé sur des valeurs et des objectifs communs. Nous nous félicitons de ce que le

Conseil de sécurité ait reconnu, dans une déclaration présidentielle (S/PRST/2010/1) de l'année dernière, la nécessité d'une coopération plus étroite entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales. Nous sommes convaincus que la coopération entre l'Union européenne et l'ONU demeurera fructueuse, et nous nous réjouissons à la perspective de son approfondissement.

M. Yang Toa (Chine) (*parle en chinois*) : Je me réjouis de l'exposé fait par la baronne Ashton, Haut-Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, sur la coopération entre l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies. La Chine attache une grande importance à la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

En janvier 2010, un débat public sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales (voir S/PV.6257) a été organisé au Conseil de sécurité à l'initiative de la présidence chinoise. Il a été publié à l'occasion de cette séance une déclaration présidentielle (S/PRST/2010/1) réitérant l'importance et la nécessité d'une coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales pour leur renforcement mutuel.

L'Union européenne est un partenaire important de coopération de l'ONU et elle a fait des contributions constructives au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ces dernières années, l'Union européenne est très active en matière de diplomatie et de bons offices concernant des questions sensibles, et elle a encouragé le règlement de conflits et de différends par la médiation, les négociations et d'autres moyens pacifiques.

L'Union européenne appuie vigoureusement les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et a versé d'importantes contributions financières aux opérations de maintien de la paix entreprises par l'Union africaine sous mandat des Nations Unies. L'Union européenne joue un rôle actif dans les efforts de consolidation de la paix après les conflits et a également déployé des efforts considérables pour appuyer le développement de l'Union africaine et des autres organisations régionales et sous-régionales africaines. La Chine salue le rôle constructif joué par l'Union européenne dans le maintien de la paix, de la stabilité et de la sécurité régionales et internationales. Nous appuyons et encourageons la poursuite des contributions de l'Union européenne en la matière.

La Chine attache beaucoup d'importance et apporte son soutien au rôle constructif joué par l'Union européenne dans les affaires internationales. Nous espérons qu'au fur et à mesure que l'Union européenne intensifiera ses efforts pour mettre en œuvre le Traité de Lisbonne et faire avancer le processus d'intégration, l'Union européenne, l'ONU et le Conseil de sécurité établiront des liens de coopération encore plus pragmatiques et efficaces aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Sangqu (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud souhaite la bienvenue au Conseil de sécurité à la Haut-Représentante, la baronne Ashton, et la remercie de son exposé sur la coopération entre l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies.

La coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales dans le domaine de la paix et de la sécurité est une priorité de premier ordre pour l'Afrique du Sud, et nous nous réjouissons de tous les efforts déployés à cet égard.

Nous avons pris bonne note de tous les domaines de coopération mentionnés par la baronne Ashton dans son exposé d'aujourd'hui. L'Afrique du Sud a eu l'occasion d'exprimer ses vues sur la plupart de ces questions. Notre pays, en tant que partenaire stratégique de l'Union européenne, reconnaît et salue la contribution notable et continue de l'Union européenne au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

À notre avis, le multilatéralisme se trouve renforcé par une meilleure coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales. Le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies prévoit la conclusion d'accords régionaux en vue du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le rôle joué par l'Union européenne et l'Union africaine à cet égard démontre la clairvoyance des auteurs de la Charte, qui avaient déjà prévu un tel rôle pour les organisations régionales.

Le multilatéralisme sera également renforcé grâce à une meilleure coopération entre les différentes organisations régionales. À cet égard, une fois de plus, nous reconnaissons et apprécions à sa juste valeur la

coopération étroite qui existe entre l'Union africaine et l'Union européenne.

Chaque organisation régionale est unique et fait face à des défis spécifiques, s'agissant du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Par conséquent, la coopération de chaque organisation régionale avec l'ONU doit refléter les priorités qui lui sont propres et ses atouts particuliers.

Le rapport du Groupe d'experts Union africaine-ONU sur les modalités d'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine, connu sous le nom de rapport Prodi, publié en 2008, indique que

> « Face aux changements intervenus au cours des dernières années, il importe de réaffirmer le principe de la responsabilité collective à l'égard de la paix et la sécurité mondiales […] on constate une tendance anormale et regrettable à laisser des organisations qui n'en ont pas la capacité assurer l'essentiel de la réponse initiale de la communauté internationale, pendant que des organisations dotées de capacités plus importantes restent sur la touche. Cette inversion des responsabilités se déroule sur un fond d'indifférence qui fait que ce sont les intérêts plutôt que les capacités qui déterminent qui lancera telle ou telle opération. » (*S/2008/813, par. 11*)

En outre, dans le paragraphe suivant, le rapport souligne que la complexité des conflits récents ou actuels suite auxquels l'Afrique est intervenue en vue de leur règlement crée une demande qui est hors de proportion avec les ressources dont dispose l'Union africaine.

Nous avons constaté, particulièrement ces 10 dernières années, que les organisations régionales sont intervenues lorsque le Conseil de sécurité n'a pas pu ou voulu intervenir dans certaines situations spécifiques.

L'Union africaine, de son côté, a pris la tête des efforts de prévention des conflits, et de maintien et de consolidation de la paix dans des pays tels que le Burundi, le Soudan et la Somalie. Malgré une forte volonté politique de garantir la paix et la sécurité sur tout le continent africain, l'Union africaine continue de souffrir d'un manque considérable de ressources. À cet égard, nous saluons le rôle que joue l'Union européenne dans le règlement de ce problème, notamment par la création de l'instrument financier pour la paix en Afrique à l'appui des opérations de maintien de la paix autorisées par l'Union africaine.

Réunis à Tripoli en novembre 2010 à l'occasion du troisième Sommet Afrique-Union européenne, les dirigeants de l'Union africaine et de l'Union européenne ont reconnu qu'il était nécessaire que l'Union africaine, l'Union européenne et l'ONU travaillent en concertation plus étroite pour accélérer la mise en œuvre des recommandations formulées par le Groupe d'experts présidé par M. Prodi et dans les rapports ultérieurs du Secrétaire général. À cet égard, le Sommet a souligné la nécessité de donner suite au rapport Prodi, en particulier pour ce qui est de garantir le financement prévisible, durable et souple des opérations de maintien de la paix conduites par l'Union africaine. L'Afrique et l'Union européenne se sont également engagées à renforcer le dialogue et la coopération avec l'ONU pour faire face aux menaces mondiales à la paix et à la sécurité, aussi bien en ce qui concerne les zones de conflit que les domaines thématiques, tels le terrorisme et la protection des civils.

L'Afrique du Sud continuera de promouvoir un multilatéralisme efficace, en s'employant à renforcer la coopération entre l'ONU et les organisations régionales, y compris l'Union européenne. À cet égard, nous souhaitons travailler avec tous nos partenaires du Conseil de sécurité pour atteindre cet objectif.

M[me] DiCarlo (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis saluent le retour de la Haut-Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, M[me] Ashton, au Conseil de sécurité. Nous remercions la baronne Ashton pour son exposé d'aujourd'hui ainsi que l'Union européenne pour sa coopération étroite et poussée avec le Conseil de sécurité, qui s'étend de la prévention des conflits à la gestion des crises, au maintien de la paix, et à la consolidation de la paix après un conflit, en passant par le renforcement durable des capacités.

L'Union européenne est devenue un partenaire important du Conseil de sécurité pour le règlement des questions liées à la paix et la sécurité. Ensemble, nous appliquons des solutions plus efficaces aux problèmes de plus en plus complexes que nous rencontrons. Ce matin, je voudrais mettre l'accent sur quelques domaines dans lesquels nous coopérons de manière efficace.

Premièrement, je tiens à remercier l'Union européenne pour le rôle décisif qu'elle joue dans la prévention et le règlement des conflits en Europe, grâce à des opérations civiles et militaires menées sur le terrain. L'opération Althea en Bosnie-Herzégovine, que les États-Unis appuient pleinement, en est un exemple. Nous saluons la volonté de l'Union européenne de renforcer sa présence civile sur place pour mieux promouvoir les réformes nécessaires à l'intégration de la Bosnie-Herzégovine à l'Union européenne.

Au Kosovo, les États-Unis contribuent à la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) et appuient l'initiative lancée par la Haut-Représentante pour faciliter le dialogue entre la Serbie et le Kosovo et régler les problèmes concrets, améliorer les conditions de vie et permettre aux deux pays de réaliser leurs ambitions européennes. De même, nous appuyons pleinement les efforts déployés actuellement par l'Union européenne, l'ONU et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, en tant que présidents du processus de Genève pour la Géorgie, y compris leur rôle respectif de facilitateur du Mécanisme conjoint de prévention des incidents et d'intervention, mis en place pour régler les difficultés qui continuent de se poser sur place concernant la sécurité et la situation humanitaire.

Au-delà de l'Europe, nous saluons le rôle joué par l'Union européenne en tant que membre du Quatuor pour le Moyen-Orient. Les États-Unis poursuivent les consultations avec les Israéliens et les Palestiniens et s'emploient avec le Quatuor et d'autres partenaires dans la région à obtenir la signature d'un accord-cadre sur toutes les questions fondamentales, pour aboutir à terme à un accord de paix négocié.

Nous saluons également l'appui apporté par l'Union européenne aux efforts déployés par l'ONU dans la corne de l'Afrique, où l'Union européenne déploie des forces navales dans le cadre de l'opération Atalante pour lutter contre la piraterie, ainsi qu'en Haïti et au Soudan. Les États-Unis se félicitent que le Gouvernement soudanais ait accepté les résultats du référendum au Sud-Soudan et espèrent poursuivre l'action menée avec l'Union européenne et l'ensemble de la communauté internationale pour veiller à ce que ces deux États vivent côte à côte dans la paix.

Nous prenons également acte du soutien de l'Union européenne à un règlement pacifique de la crise politique en Côte d'Ivoire et des pressions financières qu'elle exerce sur l'ancien Président, M. Gbagbo, et ses partisans afin qu'il s'efface devant le Président élu démocratiquement, M. Ouattara. Il reste de nombreux problèmes à régler mais la communauté internationale doit rester unie dans la réponse qu'elle apporte à la situation en Côte d'Ivoire et ailleurs.

Deuxièmement, nous voudrions souligner l'appui apporté par l'Union européenne en matière de formation et de renforcement des capacités, en coordination avec l'ONU et des partenaires internationaux. De tels efforts peuvent accroître l'efficacité des activités de maintien et de consolidation de la paix menées par les organisations régionales. Nous accueillons favorablement l'initiative de l'Union européenne de mettre en commun les expériences, par l'intermédiaire de l'instrument financier pour la paix en Afrique, pour renforcer la capacité de l'Union africaine de mener des opérations de maintien de la paix, et nous la remercions de la formation qu'elle dispense aux forces gouvernementales somaliennes.

En Afghanistan, l'Union européenne, de même que les États-Unis, travaille en coopération étroite avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA). Nous félicitons l'Union européenne pour la mission de formation de la police qu'elle mène en Afghanistan depuis 2007, en coordination avec la mission de formation de l'OTAN et la MANUA. L'appui que l'Union européenne apporte à la construction, en 2011, de centres de formation de la Police nationale afghane à Bâmiyân et à Kaboul est particulièrement important. L'assistance civile fournie par l'Union européenne ainsi que les efforts déployés à titre national par les nombreux États membres de l'Union qui ont dépêché du personnel à l'appui des équipes de reconstruction de province sur place en Afghanistan contribuent à la sécurité de l'Afghanistan sur le long terme.

Enfin, je tiens à rendre un vibrant hommage à l'Union européenne pour sa détermination à protéger les femmes en situation de conflit et à promouvoir leur participation à la consolidation de la paix. Le plan d'action, adopté récemment dans le cadre de la Stratégie conjointe Union africaine-Union européenne, souligne l'attachement de ces deux organisations à cette question importante.

Les États-Unis remercient l'Union européenne de son engagement en faveur de la paix et de la sécurité internationales et espèrent que l'ONU et l'Union

européenne approfondiront le débat sur les moyens d'accroître la coopération et la coordination.

M. Onemola (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier M[me] Ashton, Haut-Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, pour ses observations et son analyse avisées sur certains problèmes actuels liés à la sécurité mondiale. Le Nigéria salue l'ampleur de l'action menée par l'Union européenne dans le monde entier s'agissant des questions liées à la sécurité régionale. Nous sommes fermement convaincus que des mesures énergiques doivent être prises pour réduire les menaces qui pèsent sur la sécurité mondiale. C'est pourquoi nous attendons avec intérêt l'appui supplémentaire que le Service européen pour l'action extérieure fournira aux missions de l'Union européenne dans le monde entier en matière de sécurité.

Après les catastrophes naturelles, les problèmes de gouvernance mettent le plus en danger la sécurité des populations locales. Il est essentiel de fournir une aide humanitaire aux pays en situation de crise pour leur permettre de mettre en place des institutions de gouvernance solides et ouvertes. De même, la stabilité politique et des institutions démocratiques opérationnelles sont des conditions nécessaires à la reconstruction et au développement des communautés dévastées. Nous félicitons donc l'Union européenne pour l'action qu'elle mène en Haïti, au Soudan, en Côte d'Ivoire et ailleurs. L'ampleur de son engagement dans ces pays montre qu'elle est consciente du lien qui existe entre sécurité, développement et aide humanitaire.

S'agissant d'Haïti, à l'instar de l'Union européenne, nous sommes favorables à un processus électoral transparent et légitime et à la tenue du second tour des élections présidentielles, qui avait été reporté. Nous saluons le travail accompli par la mission de vérification de l'Organisation des États américains, chargée d'évaluer les élections présidentielles en Haïti. Nous estimons qu'il s'agit d'un pas important pour maintenir et renforcer la confiance de la population haïtienne dans le processus électoral.

Le Nigéria félicite la communauté internationale, et en particulier les agents humanitaires, pour l'aide apportée à Haïti au lendemain du séisme destructeur et de l'épidémie de choléra. Le renforcement des capacités du Gouvernement et des institutions nationales pour permettre d'entamer le processus de reconstruction représente un défi essentiel à long terme, et nous devons nous engager pleinement à le relever.

En ce qui concerne le référendum au Sud-Soudan, il convient de saluer et de souligner le rôle joué par l'Union européenne. Grâce à son appui financier, à ses activités de surveillance et à son partenariat avec le Groupe du Secrétaire général pour l'appui aux référendums, l'Union européenne a largement contribué à ce que le référendum soit mené à bonne fin. Nous nous félicitons que l'Union européenne soit prête à fournir un appui durable pour régler les problèmes politiques et économiques auxquels font face le Nord-Soudan et le Sud-Soudan.

Nous accueillons favorablement l'appui ferme et clair de l'Union européenne aux décisions prises par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Union africaine en faveur de la démocratie. Aujourd'hui plus que jamais, une réponse internationale concertée s'impose pour régler la crise en Côte d'Ivoire. L'appui de l'Union européenne demeure donc indispensable.

Nous nous félicitons également du rôle important que l'Union européenne continue de jouer dans les efforts visant à trouver une solution durable à la crise du Moyen-Orient. Il convient de louer la promesse qu'elle a faite lors de la réunion du Quatuor le 5 février à Munich, en Allemagne, de s'engager dans le processus de paix. Il est à espérer que la prochaine réunion, qui doit avoir lieu en marge de la réunion des Ministres des affaires étrangères du Groupe des Huit, insufflera un élan supplémentaire au processus.

Sur les partenariats en général, la vitalité de celui qui existe entre l'Union européenne et l'Union africaine est manifeste, non seulement s'agissant des activités de l'Union européenne au Soudan, mais aussi de l'opération Atalante, force spéciale multilatérale agissant au large des côtes somaliennes. Ces efforts montrent que les partenariats sont un moyen efficace d'utiliser les ressources mondiales pour lutter contre les risques que présente la région pour la sécurité. Nous appelons donc à un dialogue soutenu entre l'UE et les organisations régionales et sous-régionales africaines, et à un appui renforcé à l'architecture régionale de paix et de sécurité, aux stratégies d'après-conflit et aux efforts de consolidation de la paix.

Je voudrais, pour terminer, dire que le Nigéria est lui aussi convaincu que, pour pouvoir répondre aux crises, menaces et défis mondiaux, la communauté

internationale a besoin d'un système multilatéral efficace fondé sur des valeurs et des droits universels. Au moyen des partenariats, de l'aide humanitaire et de l'appui financier, l'UE a montré comment les partenariats multilatéraux pouvaient concourir à notre quête collective d'une paix durable.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : À l'instar de mes collègues, je souhaite une chaleureuse bienvenue à la baronne Ashton au Conseil de sécurité aujourd'hui.

En tant que membre de l'Union européenne (UE) et membre permanent du Conseil de sécurité, le Royaume-Uni a à cœur de faire en sorte que le partenariat de l'Union européenne et de ses États membres avec l'ONU soit de plus en plus efficace face aux nombreux défis qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. La baronne Ashton a souligné aujourd'hui le rôle important que l'Union européenne joue dans une série de questions importantes liées à la sécurité. Je n'ai nul besoin de le répéter, je vais donc me limiter à quelques observations d'ordre général.

Premièrement, la baronne Ashton a, à juste titre, appelé l'attention sur la capacité de l'Union européenne à adopter une stratégie globale face aux problèmes mondiaux. Parmi les organisations régionales, l'Union européenne est la mieux placée pour ce qui est de déployer tout un éventail d'instruments, allant de l'intervention militaire et de l'influence politique à l'aide humanitaire et au développement. L'Union européenne et ses États membres peuvent par conséquent appuyer l'ONU et lui servir d'appoint dans toute cette gamme d'activités, de l'Afghanistan aux Balkans. En particulier, l'Union européenne et l'ONU peuvent se coaliser efficacement avec le Conseil de sécurité pour prévenir et régler les conflits.

La période d'incertitude et de changement que connaissent actuellement le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord souligne la nécessité d'adopter une démarche globale et coordonnée. Il est essentiel que l'Union européenne et l'ONU collaborent étroitement pour réagir aux événements qui se produisent et s'y préparer.

En Tunisie, l'Union européenne travaille déjà sur un vaste ensemble de mesures d'aide aux réformes constitutionnelles et démocratiques et au développement économique. Mon Premier Ministre se trouve aujourd'hui en Tunisie, pour discuter de la meilleure manière dont nous pourrions appuyer le processus de réforme. L'ONU et l'UE se doivent d'être des partenaires naturels dans cet effort.

Sur le processus de paix au Moyen-Orient, où des progrès décisifs sont absolument nécessaires, l'Union européenne a montré l'application pratique de l'approche globale, en étroite coordination avec l'ONU. En tant que membre du Quatuor, l'Union européenne exige une solution politique au conflit, tout en apportant en même temps une aide cruciale au programme de l'Autorité palestinienne pour l'édification d'un État, qui continuera de poser les fondements d'un futur État palestinien viable.

Deuxièmement, l'Union européenne a un rôle important à jouer en partageant ses données d'expérience et son savoir-faire avec d'autres organisations régionales. La collaboration UE/ONU/Union africaine en Somalie est un exemple concret de ce qui peut être accompli lorsque les organisations régionales et l'ONU travaillent de concert. L'Union européenne apporte un complément au vaste appui de l'ONU à la Mission de l'Union africaine en Somalie en fournissant un financement par le biais de la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique. Il s'agit juste d'un aspect de la stratégie à plusieurs niveaux de l'Union européenne en faveur de la Somalie, qui comprend une aide régulière au secteur de la sécurité au moyen de programmes et de projets de développement, l'aide humanitaire, des opérations navales de sécurité et la formation en matière de sécurité. À l'approche de la fin de la période de transition, qui s'achèvera en août 2011, il est vital que l'Union africaine, l'ONU et l'UE poursuivent une stratégie cohérente en vue de faire en sorte que la transition débouche sur la formation d'un Gouvernement légitime et crédible qui soit acceptable pour tous les Somaliens.

Troisièmement, en tant que la plus grande économie du monde composée des pays les plus ouverts et les plus axés sur le commerce dans le monde, l'Union européenne peut constituer une force de développement en étant un marché potentiel considérable. Les marchés ouverts et résilients jouent un rôle majeur dans le maintien de la paix et de la sécurité mondiales.

Enfin, l'Union européenne a un rôle important à jouer pour faire progresser les contributions non traditionnelles à la paix et à la sécurité. J'en veux pour preuve le domaine de la sécurité climatique. La sécurité climatique figurera probablement à l'ordre du

jour du Conseil dans le courant de l'année, reflétant ainsi la reconnaissance grandissante du fait que les changements climatiques accroissent considérablement l'instabilité dans certaines des régions les plus troublées du monde. Nous espérons que l'Union européenne pourrait faire avancer l'action sur la sécurité climatique comme priorité de premier ordre, et ce en étroite collaboration avec l'ONU.

La responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui incombe au Conseil de sécurité exige que nous fixions la direction stratégique de la coopération avec les organes régionaux. Ces relations seront d'une importance cruciale dans les années à venir. Nous pouvons faire davantage ensemble, en particulier dans des domaines comme la diplomatie préventive et la consolidation de la paix. Nous attendons avec intérêt le renforcement du partenariat entre l'ONU et l'UE, sur la base de valeurs communes et avec une ferme détermination à agir pour appuyer ces valeurs.

M. Salam (Liban) (*parle en arabe*) : Je voudrais, tout d'abord, souhaiter la bienvenue à la baronne Ashton, Haut-Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, et la remercier de son intervention fort utile.

Il y a un demi-siècle, les rédacteurs de la Charte des Nations Unies ont consacré un Chapitre entier, à savoir le Chapitre VIII, aux organisations régionales en raison de leur conviction du rôle de complémentarité joué par ces dernières aux côtés de l'ONU dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Aujourd'hui, dans un environnement international particulièrement dynamique, en particulier étant donné la diplomatie multilatérale, la grande ouverture des États, l'émergence de blocs géographiques, et les nouveaux défis complexes et divers, certaines organisations régionales, y compris l'Union européenne, sont parvenues à s'affirmer comme des partenaires actifs dans les nombreuses activités de l'ONU, dont la plus importante est le maintien de la paix dans le monde. Ce succès est dû au fait que les principes de ces organisations rejoignent ceux de l'ONU et ses objectifs, qui sont de promouvoir la paix et la sécurité, de faire respecter les droits de l'homme, et d'instaurer la primauté du droit.

Le Liban salue les efforts constants, passés et actuels, de l'Union européenne en faveur du maintien et de la consolidation de la paix. Nous saluons aussi ses activités opérationnelles et ses réalisations dans l'arène civile, notamment sa coopération manifeste destinée à régler un grand nombre de conflits dans le monde. L'Union européenne donne ainsi à l'ONU des moyens d'accomplir ses tâches, surtout en Afrique et en Haïti.

Le Liban invite l'Union européenne, qui a renforcé son rôle sur la scène internationale après l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, à considérer sa politique étrangère comme étant une priorité, et ce afin d'instaurer une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient et de mettre un terme aux violations du droit international et du droit international humanitaire. Cela est d'autant plus important compte tenu de la position clef qu'occupe l'Union européenne dans le Quatuor international.

Le Liban estime que condamner occasionnellement certaines pratiques israéliennes ne suffit pas. En effet, de telles condamnations n'ont pas empêché Israël de faire fi des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale ou même de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice. Nous rappelons ici que les pratiques israéliennes sont contraires aux principes mêmes de l'Union européenne, notamment le rejet de la violence et du racisme, l'instauration de l'état de droit et le respect des droits fondamentaux de la personne humaine et du droit international humanitaire, en particulier la quatrième convention de Genève. Cette convention interdit les châtiments collectifs, tels ceux qui sont infligés à la population de Gaza, et le transfert de colons dans des territoires occupés, comme c'est pourtant toujours le cas en Cisjordanie.

Il est plus que temps que toutes les parties qui sont favorables à la solution des deux États reconnaissent l'État palestinien, avec Jérusalem-Est pour capitale, et l'aident à mettre fin à l'occupation de tous les territoires palestiniens. Le nouvel État palestinien peut et doit être Membre de l'ONU avant le début de la prochaine session de l'Assemblée générale en septembre.

Le Liban encourage également la promotion de la coopération entre l'Union européenne et les autres organisations régionales pour mettre en commun les connaissances, les informations et les enseignements tirés dans les domaines des ressources humaines, de la formation et du renforcement des capacités, notamment avec la Ligue des États arabes et l'Union africaine. On contribuerait ainsi à maintenir la paix et la sécurité dans le monde arabe et en Afrique. Les organisations

régionales peuvent en effet jouer un rôle efficace pour prévenir les conflits et faciliter la réconciliation et la reconstruction après les conflits.

Pour terminer, le Liban encourage les organisations régionales et l'ONU à renforcer leur coopération pour faire en sorte que le monde soit plus sûr et plus stable.

M. Hardeep Singh Puri (Inde) (*parle en anglais*) : Comme les autres orateurs, je tiens à souhaiter chaleureusement la bienvenue à la Haut-Représentante, la baronne Ashton, et à la remercier de son exposé détaillé sur le rôle de l'Union européenne (UE) aux côtés de l'ONU et de son analyse sur plusieurs problèmes actuels inscrits à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Bien sûr, faute de temps, je ne vais pas revenir sur chacune des questions dont est saisi le Conseil que la Haut-Représentante a passées en revue. De toute façon, les vues de ma délégation sur ces questions sont assez bien connues.

L'UE est la première économie mondiale en termes de produit intérieur brut par habitant. Elle est l'un des principaux blocs commerciaux, le premier exportateur et importateur de biens et de services, et le premier partenaire commercial des grandes puissances économiques mondiales, dont l'Inde. Elle est également l'un des plus importants donateurs au titre de l'aide au développement et le premier fournisseur d'assistance humanitaire. L'UE, qui compte 27 pays membres et cinq pays candidats, est déjà un acteur important dans sa région et au-delà. Sachant que l'UE s'emploie à accroître la cohérence de sa politique étrangère et de sa politique de sécurité, l'importance de son rôle dans le monde ne fera qu'augmenter au cours des années à venir.

L'Inde se félicite donc du renforcement de la coopération entre l'ONU et l'Union européenne. De fait, le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies prévoit une telle coopération entre l'ONU et les organisations régionales. L'Article 54 de la Charte prie les organisations régionales de tenir le Conseil de sécurité pleinement au courant de toute action entreprise pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Dans cet esprit, nous nous félicitons de l'exposé présenté aujourd'hui et nous remercions l'Union européenne des contributions qu'elle apporte à la paix et à la sécurité mondiales, en coopération avec l'ONU. Avec l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, l'Inde espère que la politique étrangère de l'Union européenne gagnera en cohérence et en efficacité sous la direction de la Haut-Représentante, la baronne Ashton.

Les relations bilatérales qu'entretient l'Inde avec l'UE se sont considérablement élargies au fil des ans. L'UE est le principal partenaire commercial de l'Inde, et l'Inde est le neuvième partenaire commercial de l'UE. Cette relation est devenue un partenariat stratégique en 2000. Le dernier sommet entre l'Inde et l'UE – le onzième depuis l'an 2000 – s'est tenu à Bruxelles le 10 décembre 2010. Il a porté sur toute une gamme de questions bilatérales, régionales et mondiales, et nos dirigeants respectifs se sont engagés à donner une nouvelle impulsion aux domaines qui constituent déjà l'essentiel de notre coopération. Ils se sont également mis d'accord sur la nécessité d'accroître la coopération en matière de lutte contre le terrorisme international, comme le reflète la déclaration commune Inde-Union européenne sur le terrorisme international.

Compte tenu de ce partenariat bilatéral solide, nous espérons que l'Union européenne deviendra un acteur encore plus important dans le monde multipolaire d'aujourd'hui, et nous attachons une grande valeur aux activités qu'elle déploie au sein de l'ONU et au rôle qu'elle joue en matière de diplomatie préventive. Nous sommes favorables à l'action que l'UE mène en faveur du renforcement des capacités et des institutions dans les États africains et à l'aide qu'elle fournit en matière de formation des forces de police et de sécurité, d'assistance électorale, de réforme législative et judiciaire, et ainsi de suite, toutes ces initiatives contribuant à la paix et à la sécurité internationales. L'Inde apporte elle aussi une contribution dans ces domaines et coopère avec l'UE et avec d'autres pays aux opérations pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes. Nous espérons que cette coopération continuera de s'intensifier.

L'Inde appuie les aspirations de l'UE à jouer un rôle plus important au sein de l'Assemblée générale. Dans ce contexte, nous accueillons avec satisfaction les consultations qui se déroulent actuellement entre les États Membres, et nous espérons qu'un consensus se dégagera très bientôt.

M. Moungara Moussotsi (Gabon) : Ma délégation s'associe aux précédents orateurs pour se féliciter de la tenue du présent tour de table, qui nous offre une nouvelle fois l'occasion d'examiner la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne.

À la lumière de l'évaluation qui vient de nous être faite par la baronne Ashton, Haut-Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, et à qui je sais gré, ma délégation réalise une fois de plus le rôle éminemment important que joue l'Union européenne dans la promotion des objectifs assignés à l'Organisation des Nations Unies, notamment en matière de paix et de sécurité internationales. Dans son intervention, Mme Ashton a relevé plusieurs points d'intérêt qui font l'actualité en matière de paix et de sécurité. Je voudrais ici aborder quatre d'entre eux, à savoir le Soudan, Haïti, le Proche-Orient, notamment la question palestinienne, et la Somalie.

Pour ce qui est du Soudan, je voudrais d'abord me féliciter de la contribution des pays de l'Union européenne aux efforts de l'ONU tendant à ramener la paix et la stabilité dans ce pays au travers de leur contribution au mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan. Les pays de l'Union européenne ont également contribué au processus qui a conduit à l'organisation du référendum au Sud-Soudan. Nous demeurons convaincus que le nouvel État du Sud-Soudan bénéficiera dès sa création d'un soutien conséquent de l'Union européenne afin de lui permettre de faire face aux nombreux défis qui l'attendent.

S'agissant d'Haïti, nous nous félicitons de l'engagement de l'Union européenne aux côtés du Gouvernement et du peuple haïtiens, singulièrement à la suite du tremblement de terre de janvier 2010. Nous ne doutons pas de la poursuite de son assistance en faveur de ce pays pour l'aider à se reconstruire économiquement et à renforcer ses institutions.

Pour ce qui est du Proche-Orient, plus précisément de la question palestinienne, nous saluons l'implication de l'Union européenne au sein du Quatuor dans la relance des pourparlers de paix directs entre Israéliens et Palestiniens en vue d'une solution négociée durable à ce conflit qui n'a que trop duré. La récente réunion tenue à Munich, en Allemagne, et que Mme Ashton a personnellement présidée, témoigne avec éloquence de l'engagement constant de l'Union européenne en faveur de la paix au Moyen-Orient et de la naissance d'un État palestinien que nous appelons aussi de tous nos vœux. Je me réjouis de l'identité de vues entre l'Union européenne et le Gabon sur cette question. Nous appelons l'Union européenne à poursuivre également son soutien à l'Autorité palestinienne.

Nous ne saurions passer sous silence les interventions de l'Union européenne en Somalie, principalement dans le domaine du renforcement des capacités de la Mission de l'Union africaine en Somalie et des forces de sécurité et de défense somaliennes. Nous partageons en outre la position de l'Union européenne sur le traitement du phénomène de la piraterie au large des côtes somaliennes, à savoir qu'il faut aborder le règlement de cette question par rapport à la situation générale prévalant sur terre.

Pour terminer, le Gabon voudrait une fois de plus saluer le rôle de l'Union européenne dans le cadre des efforts de l'Organisation des Nations Unies pour assurer la paix, la justice et le bien-être dans le monde.

M. Osorio (Colombie) (*parle en espagnol*) : Comme mes collègues, je tiens à remercier Mme Ashton de sa présence et de sa déclaration extrêmement importante d'aujourd'hui.

En procédant ainsi à l'examen de la question dont nous sommes saisis aujourd'hui, nous nous conformons à l'un des principaux mandats que la Charte des Nations Unies a confiés au Conseil de sécurité, à savoir la prévention des conflits et l'instauration de la paix et de la sécurité internationales, en tant qu'instance d'harmonisation des efforts consacrés à la réalisation de ces objectifs communs, sur la base du dialogue politique et de la coopération. Nous contribuons ainsi au renforcement de l'efficacité du multilatéralisme, mais également à l'élaboration de modèles applicables à d'autres régions du monde.

L'ONU et l'Union européenne ont une mission de sensibilisation du public aux conséquences de la criminalité transnationale organisée, tant au sein des instances pertinentes des Nations Unies que des États Membres de l'ONU. Et, pour ce faire, elles se doivent de contribuer également à la sécurité civile, et aux politiques douanières et de sécurité portuaire et aéroportuaire.

S'agissant de la coopération au développement, qui est un élément efficace de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix, nous soulignons qu'il importe que l'assistance fournie par l'Union européenne s'inscrive bien dans le processus de développement social des pays bénéficiaires et corresponde à leurs priorités nationales. En cas de catastrophes naturelles, par exemple, afin d'empêcher les déplacements de population et d'éviter une hausse du nombre de réfugiés et de migrants en l'absence d'orientations et d'informations suffisantes, nous

pensons que la coopération doit se concentrer sur la reconstruction, le financement de projets, la remise en état des terres agricoles touchées et le rétablissement des infrastructures dans les zones les plus durement frappées. Dans sa déclaration, Mme Ashton a évoqué le rôle que jouent aujourd'hui les changements climatiques et les conséquences qu'ils impliquent sur des questions de cette importance, en ce qu'ils compromettent la sécurité de la population civile et rendent plus probable le déclenchement de conflits.

Nous apprécions à sa juste valeur la contribution de l'Union européenne et des membres du Quatuor à la recherche d'une paix durable au Moyen-Orient. Pour la Colombie, toutes les démarches visant à assurer et à consolider la paix dans la région doivent être fondées sur les principes fondamentaux du règlement pacifique des différends, l'obligation de non-recours à la force et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Elles doivent également être conformes au respect des droits de l'homme, au droit international humanitaire et au respect de la dignité de tous. La Colombie affirme depuis toujours que le règlement du conflit israélo-arabe doit être fondé sur la coexistence pacifique de deux États, condition *sine qua non* de la stabilité et de la sécurité de la région.

La situation politique actuelle du monde arabe et les aspirations qu'on y exprime à une consolidation et à une poursuite des progrès démocratiques dominent la scène internationale aujourd'hui, mais ces processus ne pourront se développer solidement que dans la mesure où ils se dérouleront et se concluront de façon pacifique. La situation actuelle nous encourage à redoubler d'efforts pour promouvoir la paix.

Aujourd'hui, nous constatons avec plaisir les progrès enregistrés au Soudan. Avec la conclusion du référendum sur le Sud-Soudan, une étape importante a été franchie vers l'avènement d'une paix qui, nous l'espérons, sera stable et durable, dans le cadre de la pleine mise en œuvre des dispositions de l'Accord de paix global de 2005. Nous allons assister maintenant à un processus très délicat, avec la naissance d'un nouvel État, dans lequel l'établissement d'une charte de bon voisinage et de respect mutuel entre le Nord et le Sud jouera un rôle fondamental, dans tous les domaines, politiques, économiques et sociaux. Nous devons réfléchir à l'appui que devra fournir à cet égard le Conseil de sécurité dans le cadre de la mise en œuvre des engagements pris par les parties, et envisager les différentes possibilités qui s'ouvrent dans un avenir immédiat. Les risques d'affrontement persisteront tant qu'il n'y aura pas d'accords concrets sur le statut et l'administration de cette zone.

En ce qui concerne la situation en Haïti, nous nous devons de dire que l'avenir de ce pays représente une priorité absolue pour mon pays et tous les pays d'Amérique latine. Il est fondamental de maintenir une coordination étroite dans le cadre de la conception de politiques de coopération judicieuses permettant le développement global du pays, qui est un impératif compte tenu des regrettables et affligeantes réalités sur le terrain. Le renforcement des structures de l'État, la cohésion sociale et la reconstruction matérielle vont de pair avec la sécurité interne d'Haïti, son bien-être et les progrès qu'il accomplira. Investir dans le développement, c'est investir dans la paix et la sécurité.

Nous l'avons dit et nous le réaffirmons, s'agissant de la Côte d'Ivoire : il faut trouver rapidement un nouveau cap pour le pays, en coopération avec les organismes et les efforts régionaux correspondants et conformément à la légitimité internationale, ainsi qu'à la volonté exprimée démocratiquement par le peuple. Le travail que pourront accomplir cet égard l'ONU, les organisations régionales et l'Union européenne est ce qui pourra garantir la paix dans ce pays.

Nous soulignons le rôle central que joue le renforcement des institutions dans l'instauration de la paix au sein des pays sortant d'un conflit. Dans ce contexte, nous réaffirmons que les États concernés doivent assumer la responsabilité principale en la matière et prendre le processus en main, la communauté internationale, en particulier l'ONU, pouvant jouer un rôle d'accompagnement en apportant son concours aux États concernés dans les priorités qu'ils se sont données et les programmes mis en place.

Pour terminer, je voudrais dire qu'il nous paraît nécessaire de promouvoir le développement de l'infrastructure institutionnelle sur la base des capacités existantes des États et de leurs spécificités sociales, culturelles et économiques, et de mieux coordonner les activités de tous les acteurs concernés.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en tant que représentante du Brésil.

C'est avec grand plaisir que j'accueille une nouvelle fois Mme Ashton au Conseil de sécurité. Le Brésil apprécie à sa juste valeur la contribution

précieuse que peuvent apporter les organisations régionales – et qu'elles apportent – au renforcement du système multilatéral, dont l'ONU est l'élément central. La Haut-Représentante a évoqué les manifestations diverses et variées d'un partenariat très actif et permanent avec l'ONU dans les domaines et les activités d'intérêt commun : elles vont de la prévention des conflits à la consolidation de la paix et à la stabilisation et au développement à long terme, en passant par le règlement des conflits, la gestion des crises et l'aide humanitaire.

Le Brésil salue le rôle joué par l'Union européenne dans la recherche d'une solution au conflit israélo-palestinien, qui n'a que trop duré. Nous espérons que le processus de paix pourra bientôt reprendre et progresser rapidement, pour que la communauté internationale puisse rapidement réaliser son objectif commun : celui de deux États vivant côte à côte dans la paix et la stabilité. Le Brésil reconnaît également les contributions concrètes apportées par l'Union européenne aux missions de maintien de la paix partout dans le monde, du Soudan à la Somalie, à la République démocratique du Congo et à Haïti.

La situation d'Haïti revêt un intérêt particulier pour le Brésil. Nous espérons que le processus électoral sera bientôt achevé de manière crédible et qu'il respectera pleinement la volonté du peuple afin que les Haïtiens puissent de nouveau porter leur attention sur le travail bien nécessaire de la reconstruction et sur la promotion du développement durable.

Une autre situation qui intéresse particulièrement le Brésil est celle de la Guinée-Bissau. C'est pourquoi nous nous félicitons de la participation continue de l'Union africaine aux efforts que nous déployons ensemble pour instaurer une paix durable dans ce pays. Nous croyons que la Guinée-Bissau a besoin de cet engagement pour établir une gouvernance démocratique et relever effectivement les grands défis que sont la stabilité, la réconciliation, la lutte contre l'impunité et la lutte contre le trafic de stupéfiants. Dans le même ordre d'idée, nous encourageons l'Union européenne à continuer à investir dans le renforcement des capacités locales, ainsi que dans le développement social et économique des pays fragiles et touchés par les conflits.

Le Brésil est convaincu que le Conseil de sécurité doit reconnaître les liens qui existent entre la paix, la sécurité et le développement lorsqu'il s'acquitte de ses responsabilités. Nous nous réjouissons de la participation et de l'appui de l'Union européenne au débat de haut niveau sur la question, proposé par le Brésil et qui se tiendra ce vendredi.

Comme nous avons pu le noter au cours de cette séance, la coopération entre l'ONU et l'Union européenne est solide et efficace. Nous formons l'espoir que les changements suscités par le Traité de Lisbonne permettront de renforcer cet important partenariat.

Dans notre région, par le biais de l'Union des nations de l'Amérique du Sud (UNASUR), nous consolidons une véritable zone de paix et de prospérité. En promouvant le dialogue et l'entente entre les pays d'Amérique du Sud, UNASUR apporte sa propre contribution au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à la baronne Ashton pour qu'elle fasse des observations finales.

La baronne Ashton (*parle en anglais*) : Je serai très brève. J'aimerais remercier l'ensemble des membres du Conseil de sécurité pour leur contribution au présent débat, ainsi que pour les encouragements et l'appui qu'ils ont exprimés en faveur du rôle de l'Union européenne.

J'ai dit au début de mon intervention que je considérais qu'il s'agissait là d'un partenariat crucial et que l'Union européenne ferait tout ce qui est en son pouvoir pour appuyer les activités de l'ONU. J'attends avec grand intérêt la mise en place, après le Traité de Lisbonne, du Service européen pour l'action extérieure, qui nous permettra de le faire de manière encore plus efficace.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 55.